

## COMPTES RENDUS DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2012

*Le trente mars deux mille douze, à dix huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de ROEULX s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Albert DESPRES, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.*

**Présents :** MM. DESPRES - LEMOINE - LANDRAGIN - Mme DOUCEMENT - MM. STIEN - VERRIEZ - DENTZ - VANGHELLE - Mme CONSILLE - Melle DENIZON - MM. CAUDRON - QUIQUEMPOIX R. - DIENIS - DUPONT - LEFEBVRE - Mmes GUIGAND - BARBET - VILAIN - BAUDOIX - M. SIMON

**Excusés :** M. ANTIDORMI (Procuration à M. LANDRAGIN)  
M. QUIQUEMPOIX B (Procuration à M. QUIQUEMPOIX R.)

M. LEMOINE est désigné secrétaire de séance

### ORDRE DU JOUR

Délibération  
n° 08/2012

#### **Aménagement des abords de la Poste – Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)**

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la Municipalité de réaliser la mise en accessibilité des divers bâtiments communaux.

A cet effet, il présente un projet consistant en l'aménagements des abords de la Poste avec confection de parking et réalisation d'une rampe pour PMR.

Ces travaux, estimés à un montant HT de 31.940,00 € et pouvant faire l'objet d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), permettront un accès aisé au bureau de Poste aux personnes à mobilité réduite, leur évitant de gravir les marches actuellement incontournables.

Le Conseil Municipal,

Vu le projet et le plan de financement qui lui sont proposés,

Adopte l'opération consistant en l'aménagement des abords de la Poste pour mise en accessibilité des personnes à mobilité réduite, d'un montant HT estimé à 31.940,00 €

Sollicite au taux maximum la subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR),

Dit que les travaux seront réalisés en autofinancement conformément au plan de financement proposé.

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.